

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Être membre de l'Ordre

Être étudiant en cours de doctorat en travail social

Être étudiant en cours de doctorat dans un domaine autre que le travail social, mais dont le sujet de la thèse est attribué à la profession

Avoir complété la scolarité préparatoire au dépôt du projet de thèse

PROCÉDURES

Les candidats éligibles devront fournir à l'Ordre, 7 mars 2014

Un texte d'un maximum de 005